



CAP AU LARGE

Extension du port de Port-La Nouvelle



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



En dotant le port de Port-La Nouvelle d'infrastructures à la hauteur des enjeux du trafic maritime d'aujourd'hui et de demain, la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée s'inscrit dans l'avenir. Cette croissance bleue que nous encourageons trouve une parfaite illustration avec les investissements réalisés sur l'ensemble des ports régionaux. Ces investissements, outils du Plan littoral 21, permettront de définir et mettre en oeuvre, à horizon 2050, un projet de développement global pour le littoral de notre Région.

L'avancement à grands pas de la modernisation du port de Port-La Nouvelle, avec la plate-forme Nord, une première phase de réalisation du Parc logistique portuaire, offre aux entreprises régionales et internationales un nouvel espace économique à fort potentiel. Ces aménagements concilient

au mieux la modernisation de nos équipements avec les grands défis économiques actuels et à venir des activités portuaires. Ils démontrent notre capacité à prendre en compte les nouvelles sources de croissance afin de positionner nos ports comme des équipements modernes, polyvalents, adaptés à l'environnement économique national et international. La modernisation de Port-La Nouvelle est au cœur de cette stratégie. La création du nouveau bassin permettra l'émergence d'une nouvelle filière porteuse d'avenir, l'éolien offshore flottant.

Deux groupements y lanceront leurs premières fermes pilotes dans les trois ans au large de Gruissan et Leucate / Barcarès. La réussite de ces projets de fermes pilotes est un des axes majeurs de travail du Parlement de la Mer présidé par Didier Codorniou. En créant les conditions d'accueil

de ces nouvelles activités de construction et d'assemblage, nous ouvrons un marché dynamique pour les entreprises et faisons émerger un nouveau vivier d'emplois pour notre jeunesse dans une filière d'excellence.

Les Nouvellois seront les premiers à profiter des retombées économiques de ces projets tant par les activités générées sur le port que par les effets indirects sur le tissu économique local. Sans oublier l'intérêt énergétique majeur que représente l'éolien flottant pour notre territoire en terme de production d'électricité renouvelable. Une nouvelle voie économique s'ouvre pour la Méditerranée. Port-La Nouvelle est un des piliers de cette politique portuaire que nous allons poursuivre avec ambition.

Carole DELGA

Ancienne ministre
Présidente de la Région
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

« La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est devenue propriétaire des ports de Sète et de Port-La Nouvelle en janvier 2007, suite à la loi « Libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2017 et suite à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), elle est également propriétaire du port de pêche du Grau du Roi. C'est autour des trois ports dont elle est propriétaire et des ports de Port-Vendres (propriété du Département des Pyrénées-Orientales) et de L'Ardoise sur le Rhône (propriété de Voies Navigables de France) que la Région poursuit sa stratégie régionale portuaire. Cette stratégie s'attache à assurer la compétitivité des ports de commerce dans une logique d'aménagement durable du territoire régional en appliquant une politique volontariste de développement des trafics et de recherche de nouveaux opérateurs économiques permettant l'accroissement des activités portuaires. »



CAP SUR TERRE

LE PARC LOGISTIQUE PORTUAIRE

OFFRIR AUX ENTREPRISES UN ESPACE ÉCONOMIQUE À FORT POTENTIEL

Volet terrestre : La Plate-forme Nord opérationnelle

Première phase du projet d'extension de l'infrastructure portuaire, les travaux de la plate-forme Nord lancés en février 2016 sont aujourd'hui réalisés.

Inscrit dans la politique générale d'actions économiques de la Région Occitanie, le parc logistique de Port-La Nouvelle offre aujourd'hui une vingtaine d'hectares prête à recevoir des activités industrielles et logistiques en lien avec les installations portuaires existantes et futures.



20
HECTARES
à disposition
sur la Plate-forme
Nord

Treize entreprises régionales : Plan de soutien au BTP

En 2012 lors du débat public, de nombreux emplois avaient été identifiés par année de chantier. Depuis, le lancement des travaux a confirmé ces opportunités dans le secteur des travaux publics ainsi que ceux liés à la fourniture des matériaux.

Dix-huit mois de chantier, 23M€ de travaux.

L'aménagement de la plate-forme a nécessité le remblaiement des terrains et la réalisation d'un ouvrage de soutènement en vue de protéger ces nouveaux espaces des submersions marines.

Ces derniers ont été raccordés aux différents réseaux secs (électriques, téléphoniques, etc.) et humides (eau potable et assainissement). Les travaux de systèmes de gestion des eaux pluviales de la plate-forme (noues, canalisations, bassin de rétention et traitement) permettent désormais d'engager la commercialisation des espaces. A terme, relié à la voie ferrée Paris/Port-Bou, le Parc logistique s'inscrit comme une plate-forme multimodale (mer/fer/route) grâce au bouclage ferroviaire qui sera réalisé dans une phase ultérieure d'aménagement. ●





+ZOOM

Christian OLLIER, Directeur de travaux
Entreprise GUINTOLI, Roussillon-Aude-Biterrois



> En quoi consiste votre collaboration avec la Région dans le cadre de la Plate-forme Nord ?

Nous avons réalisé le lot 1 "terrassements remblais" de la plate-forme dans le cadre d'un marché passé entre la Région et le groupement d'entreprises GUINTOLI - RAZEL BEC-BUESA et LAVOYE dont j'ai assumé la direction.

> En terme d'activités économiques, ce chantier a-t-il mobilisé beaucoup d'équipes, de moyens ?

Ce chantier, d'une durée d'1 an a mobilisé sur le site une équipe d'environ 30 personnes/jour pour un total avoisinant les 70 000 heures de travail.

La livraison, par une flotte de 55 camions/jour durant 4 mois, de plus d'1 million de tonnes de matériaux issus de 4 carrières locales a, pour sa part, consommé environ 37 000 heures. Au total se sont plus de 1 million 300 mille tonnes de matériaux remués et mis en œuvre.

> Quelles sont les perspectives pour votre entreprise en termes de chantiers à venir à Port-La Nouvelle ?

La réalisation des projets d'extension du port nous conduit à envisager avec sérénité les années à venir considérant d'une part, sa construction elle-même au travers des marchés à venir et d'autre part l'activité générée dans la Région par les entreprises qui s'y planteront.

© Christian OLLIER

UN NOUVEL ACCÈS POUR LA PLAGE DE LA VIEILLE NOUVELLE

Accès sécurisés et mesures compensatoires

Géré de manière intégrée avec la création de la Réserve Naturelle Régionale de Sainte Lucie, le Parc logistique portuaire s'accompagne de mesures compensatoires en faveur de la flore et de la faune protégée. Dès la genèse du projet d'aménagement portuaire, la Région s'est engagée à reconstituer un accès sécurisé au plus près de la plage de la Vieille Nouvelle afin de garantir les accès à cette dernière. L'aménagement d'une piste d'accès, d'une aire de stationnement de 200 places en tête de plage, d'une aire de stationnement d'environ 400 places au droit de la Campagne et d'une piste destinée aux piétons/ cycles ont été mises en service en juillet 2016. En permettant une restauration de la flore et des milieux naturels présents sur la plage, ces aménagements sont une des mesures

compensatoires du projet. Ainsi et préalablement au démarrage du chantier, de nombreuses graines et boutures d'espèces protégées ont été récoltées, retransplantées et seront semées au sein des aménagements paysagers et dans les espaces appropriés. En 2017, les études se poursuivent dans le cadre des mesures compensatoires pour remettre en eaux une partie des anciens salins de manière à intégrer des îlots de nidification pour l'avifaune. En parallèle, un nouveau sentier en platelage (piste en bois au-dessus des anciens salins) sera aménagé pour accéder à la plage depuis l'aire des salins. Cette dernière permettra la (re)découverte de paysages différents et la création de sentiers thématiques au cœur de ce site naturel. ●



© Eric JOUBERTOUT

200

PLACES
de stationnement,
un site naturel
valorisé



© Christophe SAVON



+ZOOM

Christophe SAVON,
Ecologue NYMPHALIS, Labège (31)

> En quoi consiste votre collaboration avec la Région ?

Notre collaboration consiste à assister la Région dans la mise en oeuvre de mesures en faveur d'espèces floristiques et faunistiques protégées qui vont faire l'objet d'un impact lors de l'aménagement de la plate-forme portuaire. Ces mesures ont été définies dans divers dossiers réglementaires préalables aux travaux, avec l'appui de bureaux d'études techniques spécialisés. Ces mesures sont aujourd'hui prescrites

dans les arrêtés d'autorisation du projet.

> En pratique, quel type de mesures mettez vous en place ?

Nous avons dans un premier temps mis en défens les stations d'espèces végétales protégées en marge de l'emprise du projet et sensibiliser les entreprises de travaux à la présence de ces espèces. Une veille sur le développement d'espèces végétales invasives, pouvant concurrencer la flore indigène, a également été mise en place. Enfin, nous nous sommes assurés

que le projet respectait bien les prescriptions en termes de gestion des risques de pollution de l'eau. En préalable aux travaux, nous avons procédé à des opérations de récolte de graines et au bouturage d'espèces végétales protégées. Les boutures ont été entreposées en pépinière pendant plusieurs mois pour être plantées ensuite le long de la voie d'accès à la plage. Les graines ont été conditionnées au Conservatoire Botanique National puis semencées au sein d'espaces jugés appropriés.

Neuf mesures compensatoires

proposées par la Région et validées par les instances nationales et in fine, le Préfet. Certaines de ces mesures, relatives à des transplantations d'espèces protégées, ont eu lieu. Une partie des mesures compensatoires sont réalisées dans la RNR de Sainte Lucie et mise en oeuvre par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, gestionnaire de la RNR. Dans le cadre de cette mission, un emploi de garde littoral a été créé, financé par le projet portuaire.

Faune et flore préservée

Conformément aux engagements pris par la Région, les travaux ont été réalisés dès février 2016, et ce avant la période de nidification de l'avifaune et sans que la zone concernée ne présente d'enjeu pour les reptiles en veillant au respect de la période de léthargie de ces derniers.



CAP EN MER

LE NOUVEAU BASSIN PORTUAIRE

ENCOURAGER
L'INSTALLATION
DES FUTURS
OPÉRATEURS

Le nouveau bassin portuaire

Suite au débat public de 2013, qui a conclu, dans un large consensus, à la nécessité d'un projet d'agrandissement portuaire, la Région a poursuivi les études avec comme objectif d'optimiser son projet afin de répondre aux besoins identifiés en terme de trafics à venir, d'adapter au mieux l'outil à l'économie des ports de commerce tout en gardant des possibilités de phasage dans ses investissements.

Dans ce cadre, les études préliminaires puis l' Avant-Projet mené avec une équipe de maîtrise d'œuvre ont tout d'abord conduit à identifier un « navire projet » correspondant à l'offre de transport actuelle et son évolution future. La taille des navires imposant la taille des infrastructures (notamment les digues de protection), un nouveau bassin portuaire a ainsi été dimensionné pour répondre aux



© Atelier EAU ET ENVIRONNEMENT

exigences en termes de sécurité pour la navigation (distance d'arrêt pour les navires, zones de manœuvre). Le projet de nouveau bassin retenu à l'issue de l'avant-projet a fait l'objet en fin d'année 2015 d'un avis favorable de la Grande Commission Nautique, composée d'experts nationaux dans la sécurité nautique. En 2016, la nouvelle Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'est appropriée le projet et a continué à l'optimiser notamment en prenant en compte les besoins en termes d'infrastructures portuaires des deux consortiums retenus par l'Etat pour construire des fermes pilotes d'éoliennes flottantes au large de Gruissan et de Leucate/Barcarès. Cette opportunité de trafic qui avait été identifiée lors du débat public est en effet devenue effective. Des espaces permettant le traitement de colis lourds ont ainsi

été intégrés au projet. Par ailleurs, des réflexions sur un premier phasage des investissements régionaux permettant de mettre en priorité à disposition ces espaces dans un calendrier compatible avec la réalisation des fermes pilotes a eu lieu et a conduit à proposer 3 étapes dans la réalisation du projet. En Février 2017, l'assemblée régionale a décidé de poursuivre les procédures liées au projet en autorisant sa Présidente à saisir les services de l'Etat pour la conduite des procédures administratives nécessaires à l'obtention des autorisations de travaux. Le dossier administratif correspondant a été transmis au préfet de l'Aude fin février. Ce dossier est en cours d'instruction et devrait permettre prochainement l'ouverture de l'enquête publique. ●

L'extension du port va générer une croissance du trafic, avec comme objectif un doublement des activités actuelles pour passer de 2 millions de tonnes à près de 4 millions.

L'enjeu du projet reste de phaser au mieux les travaux afin de s'adapter à la dynamique de l'économie maritime et à l'émergence de filières innovantes, vecteurs de richesse et de création d'emplois en Occitanie.

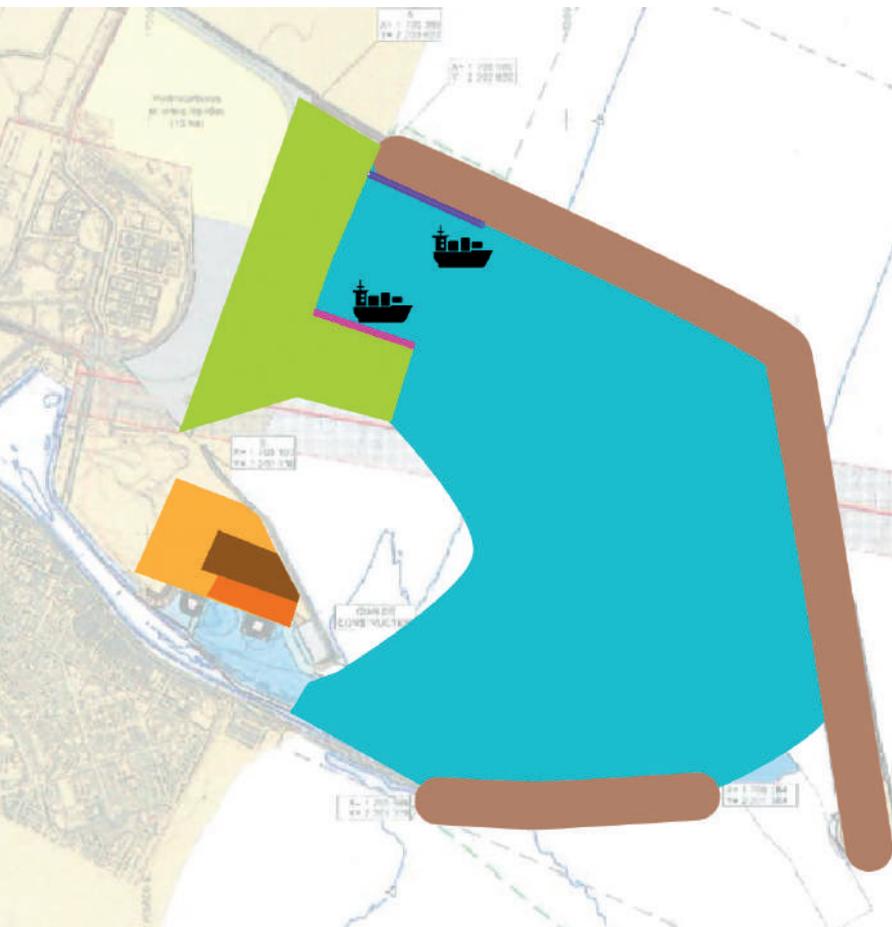
UN PROJET AMBITIEUX ET VISIONNAIRE

Les caractéristiques techniques

Les dimensions du nouveau bassin portuaire et notamment la longueur des nouvelles digues ont été définies après avoir identifié les conditions de manœuvre et les règles de sécurité nautiques nécessaires à l'accueil d'un navire de 225 m de long et de 36m de large. A l'intérieur du nouveau bassin délimité par les nouvelles digues dont la réalisation ne peut être phasée, des nouveaux quais et terre-pleins portuaires peuvent être réalisés en fonction des négociations et implantations d'industriels en s'adaptant aux besoins de ces derniers. ●

La première phase d'aménagement du nouveau bassin portuaire qui sera portée à enquête publique, prévoit :

- > La construction d'une nouvelle digue de protection au Nord de la passe d'entrée actuelle de 2 430m de long. Elle sera composée d'enrochements ou de blocs artificiels en béton.
- > Le prolongement de l'actuelle digue Sud sur 600m de long.
- > Le creusement du nouveau bassin délimité par ces deux digues afin de permettre l'entrée de navires ayant un tirant d'eau de 14,5m.
- > La Création d'un poste « vrac liquides » le long de la future digue Nord, avec la réalisation d'une jetée et d'une plate-forme pour l'accostage des navires. D'autres postes du même type pourront être réalisés en continuité selon les besoins.
- > La création d'un quai polyvalent pour le traitement à la fois des « vrac secs » et des « vrac conventionnels ».
- > La réalisation d'environ 15 ha utiles de terre-plein portuaire, à l'arrière de ce quai. Ce terre-plein sera revêtu et desservi par les réseaux secs (électricité, téléphone,...) et humides (assainissement, eau potable,...).
- > La réalisation d'une zone dédiée au traitement des colis lourds constituée d'un quai de 200m de long et la réalisation de 7 à 10 ha de terre-plein. Cette zone permettra le traitement des activités liées à la construction des fermes d'éoliennes flottantes.



La valorisation des sables issus du dragage du nouveau bassin

Le creusement du nouveau bassin va engendrer un volume de sédiments dragués de 10,5 millions de m³. La Région prévoit de valoriser ces derniers en :

> Réutilisant une partie de ces derniers pour les besoins du projet dans le cadre des travaux de remblaiement des terre-pleins portuaires et pour les besoins de remblaiement des phases ultérieures d'aménagement du parc logistique portuaire.

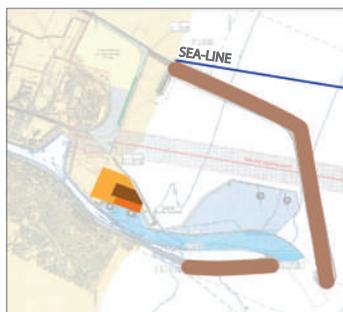
> Réalisant un stock de sable en mer de l'ordre de 7 à 8 millions de m³, qui pourra être utilisé ultérieurement pour les projets de rechargement de plages portés par le plan littoral 21 afin de lutter contre l'érosion des côtes.

© Eric JOUBERTOUT



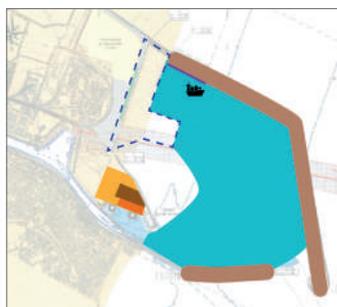
LES 3 ÉTAPES CLÉS DU FUTUR BASSIN

Les investissements engagés pour la première phase d'aménagement du nouveau bassin portuaire seront réalisés par étape au regard des implantations d'industriels. Ainsi, les premiers travaux visent à créer le nouvel abri portuaire en créant les digues et à anticiper l'arrivée des fermes pilotes éoliennes en 2020.



1 > Dignes de protection et zone colis lourd

Réalisation des digues de protection et du quai permettant le traitement des colis lourds et donc l'accueil de l'éolien. Seul le dragage nécessaire pour l'exploitation du quai lourd sera effectué. Un sea-line temporaire sera créé au nord de la digue actuelle dans l'attente de l'étape 2.



2 > 1^{er} Poste liquide

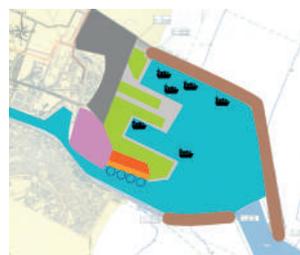
Réalisation du premier poste liquide permettant l'accueil des navires reçus jusqu'alors au sea-line et réalisation du dragage du bassin portuaire.



3 > Quai Polyvalent

Finalisation de la phase 1 du projet avec la création du quai polyvalent et la viabilisation de 15 ha de terre-plein.

Evolution du projet maritime



Répondre aux besoins des opérateurs actuels, permettre le maintien de l'activité sans occasionner de désagréments majeurs tout en anticipant les besoins futurs sont les objectifs qui étaient assignés à ce projet. Ainsi, la réflexion concernant les aménagements tient compte des problématiques actuelles tout en intégrant les phases ultérieures de développement possibles du port. A terme, la Région pourra engager la création de nouveaux quais et terre-pleins à l'intérieur du nouveau bassin.



CAP AU LARGE

LE NOUVEAU BASSIN PORTUAIRE

PROMOUVOIR L'ÉOLIEN FLOTTANT POUR UN NOUVEL HORIZON ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE

L'éolien off-shore flottant, une nouvelle filière industrielle pour l'Occitanie



© Atelier EAU ET ENVIRONNEMENT

Identifiés dès 2009 par la Région, les marchés liés à l'éolien flottant présentent des opportunités en termes de développement économique et de créations d'emplois. Le Pôle Mer Méditerranée estime le potentiel de développement à 1 GW en Méditerranée. Suite à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (Ademe) pour la construction de fermes pilotes éoliennes flottantes, deux initiatives ont été retenues, en juillet et novembre 2016.

Le gisement éolien pour le développement de ce type de projet se situe clairement au large des côtes d'Occitanie (régime de vent fort et régulier, bathymétrie propice). La Région, dans sa Stratégie régionale pour le développement des énergies renouvelables s'est engagée dans un ambitieux

plan de développement et d'accompagnement de la filière, persuadée du potentiel économique que représente l'économie maritime. Outre les enjeux énergétiques liés à cette nouvelle production, ce sont des emplois liés au montage, l'installation et, à terme, à la maintenance et l'exploitation en phase de fonctionnement qui sont attendus dès 2020. L'installation d'entreprises d'assemblage, de sous-traitance ainsi que l'arrivée de nouveaux marchés pour les entreprises régionales du secteur des énergies renouvelables sont rendus possibles grâce aux investissements sur les infrastructures et espaces en zones portuaires. L'aménagement des ports permet d'attirer les centres de R&D des industriels et d'héberger les centres de test de prototypes d'éoliennes. ●

Des enjeux majeurs

Dans le cadre de la Loi de Transition énergétique, l'État s'est fixé pour objectif de porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici 2030. Les côtes méditerranéennes disposent, de

par leur importante ressource éolienne au large, et grâce aux caractéristiques des fonds marins, d'un fort potentiel de développement. L'éolien flottant représente un intérêt énergétique majeur en terme de production d'électricité renouvelable pour le territoire régional, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour

la Méditerranée. La structuration économique de la filière à l'échelle régionale doit permettre de créer un marché dynamique et porteur pour les entreprises locales en créant les conditions pour accueillir les activités de construction, d'assemblage et de formation pour une filière d'excellence. ●



La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a l'ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive. C'est dans ce but qu'elle soutient les projets portés sur l'ensemble du territoire qui visent, d'une part, à augmenter la part de production d'énergies renouvelables et, d'autre part, à limiter la consommation énergétique de façon globale.

Deux fermes pilotes

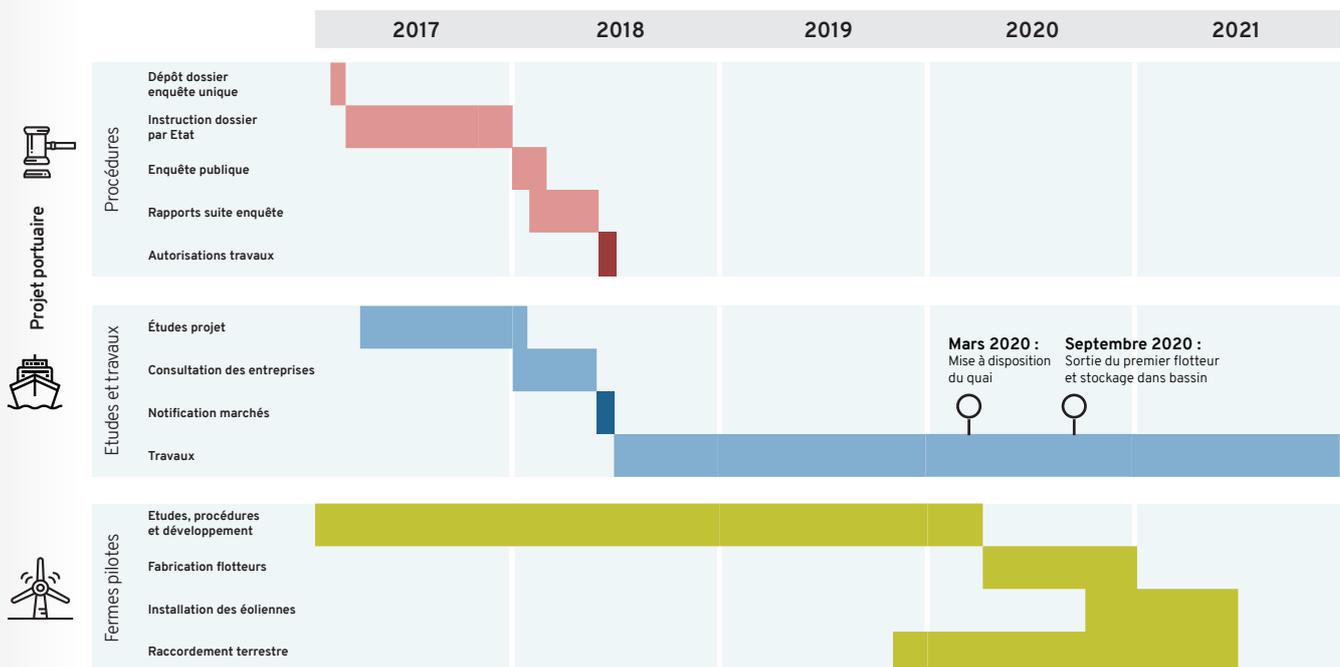
> **Le projet EOLMED** porté par le consortium Quadran/IDEOL/Bouygues/SENVION avec quatre éoliennes de 6,2 MW sur flotteur béton au large de Gruissan : 215 M€ engagés générant 300 emplois hors maintenance.

> **Le projet EFGL** porté par ENGIE/EDPR/la Caisse des Dépôts et Consignation et RTE en partenariat avec Eiffage, Principle Power et General Electric avec quatre éoliennes de 6 MW sur un flotteur acier au large de Leucate/Barcarès : 180 M€ et 400 personnes mobilisées pour la construction et l'installation puis 40 emplois supplémentaires pour l'exploitation. Connectées au réseau électrique via un câble sous-marin, ces éoliennes ont vocation à produire de l'électricité pendant 15 à 20 ans. A terme, la mise en place de fermes commerciales d'une soixantaine d'éoliennes pourrait générer plus de 1 500 emplois directs et faire de l'infrastructure portuaire de Port-la-Nouvelle une base industrielle et logistique pour le développement de l'éolien flottant.

En juillet et novembre 2016, deux initiatives ont été retenues suite à l'appel à projets de l'Ademe pour la construction de fermes pilotes éoliennes flottantes. La Région a favorisé l'émergence de ces parcs au titre du Plan Littoral 21, signé le 10 mars 2017. Elle replace ainsi le littoral dans son époque, afin de définir un modèle de développement inclusif, adapté au changement climatique et à la croissance démographique et permettant au territoire d'être un moteur de la croissance économique.

Une information en continue : Après le débat public (du 17 décembre 2012 au 16 avril 2013), la Région a poursuivi l'information sur le projet d'extension via l'édition de plaquettes aux différents stades d'élaboration du projet. La concertation s'est également prolongée avec les membres de la communauté portuaire de Port-La Nouvelle et, depuis 2015, avec les développeurs des projets éoliens, ce qui a fait évoluer le projet. La prochaine grande étape de concertation sera l'enquête publique prévue début 2018.

PLN Projet d'extension de l'infrastructure portuaire



CAP AU LARGE

Extension du port de Port-La Nouvelle



Une Région à énergie positive pour un territoire durable

14,5

MÈTRES
de tirant d'eau

400

MÈTRES
de quais polyvalents
+ 1 quai « vracs liquides »

200

MÈTRES
de quais « lourds »

3000

MÈTRES
de nouvelles digues

25

HECTARES
de nouveaux
terre-pleins

10

MILLIONS DE M³
de sables dragués

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 - France
05 61 33 50 50

Montpellier
201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2 - France
04 67 22 80 00

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée